



Assemblée générale

Distr. générale
1^{er} mai 2013
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Point 130 de l'ordre du jour

Budget programme de l'exercice biennal 2012-2013

Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale et/ou le Conseil de sécurité

Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné une version préliminaire du rapport du Secrétaire général contenant les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité (A/67/346/Add.8). Ce rapport contient les prévisions de dépenses du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013. Au cours de l'examen de ce rapport, le Comité consultatif a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements complémentaires et des éclaircissements, avant de lui faire parvenir des réponses écrites qu'il a reçues le 16 avril 2013.

II. Mandat et objectifs

2. Aux paragraphes 1 à 6 de son rapport, le Secrétaire général présente l'historique du mandat et de la création du Bureau. Ainsi qu'il est indiqué, au cours du débat de l'Assemblée générale qui s'est tenu en 2012, le Secrétaire général a réuni les représentants des États Membres pour appeler leur attention sur la détérioration de la situation humanitaire et des conditions de sécurité dans la région du Sahel. Considérant que la majorité des États Membres a estimé que la situation



au Sahel constituait une menace pour la paix et la sécurité internationales et qu'il fallait y trouver une solution globale, le Secrétaire général a nommé, en octobre 2012, un Envoyé spécial pour le Sahel chargé d'élaborer une stratégie intégrée et d'en superviser la mise en œuvre. Cette stratégie avait pour but de traiter les causes profondes de l'insécurité dans la région, notamment celles liées aux quatre domaines clefs que sont la sécurité, la gouvernance, l'aide humanitaire et le développement, et à faire respecter les droits de l'homme, question commune à tous ces domaines. Dans sa résolution 2071 (2012), le Conseil de sécurité s'est félicité de la désignation de l'Envoyé spécial pour le Sahel, rappelant que celui-ci aurait pour mission de mobiliser la communauté internationale en faveur du Sahel, de coordonner la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et de définir les paramètres d'une solution globale à la crise malienne. Le Bureau de l'Envoyé spécial a été mis en place en décembre 2012. Il est situé à Rome, dans les locaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

3. Le Secrétaire général indique dans son rapport que l'horizon de planification du Bureau de l'Envoyé spécial est de deux ans, à compter de janvier 2013, au cours desquels des travaux soutenus et simultanés seront menés dans les domaines suivants : a) élaboration et perfectionnement de la stratégie dans le cadre de consultations approfondies; b) mobilisation de ressources suffisantes pour pallier les difficultés de la région; c) coordination de l'aide internationale fournie en réponse à ces difficultés; et d) assistance aux institutions locales visant à favoriser les changements structurels et fondamentaux nécessaires à une stabilité pérenne. Il y déclare par ailleurs que pour élaborer la stratégie intégrée et la mettre en œuvre, l'Envoyé spécial a entamé des consultations avec les principales parties prenantes, à savoir les gouvernements de la région, les organisations régionales, la société civile, les partenaires bilatéraux et multilatéraux, y compris les institutions financières internationales, et les agents de l'Organisation des Nations Unies déployés sur le terrain. En coordination avec les acteurs nationaux, l'Envoyé spécial procède également à l'analyse des principales difficultés auxquelles la région doit faire face et mobilise des ressources destinées à soutenir l'effort de développement au niveau local et le renforcement des capacités dans des secteurs clefs, tels que le contrôle des frontières.

4. Des informations concernant la coopération entre le Bureau de l'Envoyé spécial et d'autres entités sont présentées aux paragraphes 7 à 9 du rapport du Secrétaire général. Il y est indiqué que le Bureau de l'Envoyé spécial bénéficie de l'appui fonctionnel du Département des affaires politiques et de l'assistance administrative du Département de l'appui aux missions. Dans la région du Sahel, le Bureau fera appel aux capacités logistiques et administratives existantes de la présence des Nations Unies dans la région [le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest (UNOWA), le Bureau des Nations Unies au Mali (BUNUMA) et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)] qui lui fourniront un appui crucial et assureront la coordination des activités. Le Secrétaire général indique également que l'Envoyé spécial et son bureau poursuivront leurs consultations et leur coopération avec le Département des affaires politiques, le Département des opérations de maintien de la paix, l'UNOWA, le BUNUMA, les coordonnateurs résidents sur le terrain, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le PNUD, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (dans le cadre de

la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

5. Les hypothèses retenues aux fins des prévisions pour 2013, qui sont énoncées aux paragraphes 11 à 19 du rapport du Secrétaire général, sont les suivantes : a) la stratégie sera fondée sur le principe du contrôle national; b) il faudra assurer sur le terrain les conditions de sécurité nécessaires pour permettre la mise en œuvre d'importants projets dans les quatre domaines de la stratégie; c) la fourniture d'un appui pour atténuer les conséquences des crises humanitaires causées par des catastrophes naturelles ou les conflits demeurera un objectif prioritaire; d) pour perfectionner la stratégie intégrée, il faudra organiser des consultations avec les responsables des gouvernements, des réunions de coordination avec des acteurs clefs de l'Organisation, des manifestations multilatérales en coopération avec les organisations régionales et la communauté internationale, et des conférences rassemblant des groupes issus de la société civile, des chefs tribaux et religieux, des femmes, des jeunes et des représentants du milieu universitaire; e) pour mobiliser les ressources nécessaires pour faire face aux principales difficultés auxquelles se heurte la région du Sahel, il faudra engager des consultations avec les principaux pays donateurs et organiser des réunions avec les grandes institutions financières multilatérales.

6. Le Comité consultatif a tenu des discussions approfondies avec les représentants du Secrétaire général, dans le but, en particulier, de mieux comprendre les points suivants : a) la relation entre le Bureau de l'Envoyé spécial et d'autres bureaux ou départements des Nations Unies s'occupant des questions concernant le Sahel; b) les raisons pour lesquelles le Bureau a été établi dans un endroit très éloigné de la région du Sahel; et c) le point de savoir si cette situation permet au Bureau de bénéficier de toutes les synergies possibles dans la mise en œuvre de son mandat et de tirer le maximum de profit des compétences spécialisées et de l'appui des structures des nombreux bureaux et entités des Nations Unies présents dans les divers pays de la région, comme l'UNOWA à Dakar, l'Office des Nations Unies à Nairobi et le Bureau des Nations Unies au Mali (BUNUMA)¹.

7. Le Comité consultatif a été informé que depuis sa désignation, l'Envoyé spécial travaillait en étroite collaboration avec toutes les entités concernées des Nations Unies, en veillant à ce que ses efforts complètent l'action menée par les entités du système des Nations Unies, en tirant parti des atouts particuliers dont dispose un envoyé de haut niveau pour promouvoir les priorités des Nations Unies dans la région. Il était prévu que le Secrétaire général fasse rapport au Conseil de sécurité au début du mois de mai 2013 sur l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie des Nations Unies pour le Sahel. L'Envoyé spécial avait défini un cadre général pour la stratégie, s'articulant autour de quatre domaines thématiques, à savoir la gouvernance, la sécurité, l'aide humanitaire et le développement, et quatre niveaux de coordination entre la communauté internationale, les gouvernements de la région, les organismes des Nations Unies et la société civile. En étroite coordination avec les entités des Nations Unies intéressées, le Bureau a commencé

¹ Dans sa résolution 2100 (2013) du 25 avril 2013, le Conseil de sécurité a décidé de créer la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et prié le Secrétaire général d'intégrer le Bureau des Nations Unies au Mali (BUNUMA) à la MINUSMA, celle-ci devant assumer la responsabilité de l'exécution du mandat du Bureau, à compter de la date d'adoption de la résolution.

ses travaux relatifs à l'élaboration d'un plan d'action axé sur les quatre grands domaines de la stratégie, qui était destiné à compléter l'action menée par d'autres entités comme l'UNOWA, la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest et l'Union africaine, ainsi que d'autres initiatives multilatérales et bilatérales. Le plan d'action serait finalisé après l'approbation du rapport susmentionné par le Conseil de sécurité. Le Bureau de l'Envoyé spécial continuerait à collaborer étroitement avec les entités concernées des Nations Unies à l'application de la stratégie, à l'appui du processus engagé par le Bureau en coordination avec les gouvernements de la région.

8. En ce qui concerne les cadres logiques, le Comité consultatif a demandé des éclaircissements au sujet des objectifs précis et la contribution des travaux effectués par le Bureau de l'Envoyé spécial à la réalisation de diverses activités, notamment au titre des indicateurs de succès ci-après : a) la volonté unanime de tous les gouvernements de la région de réformer leur système de gouvernant; b) ii) la formulation d'une stratégie régionale de contrôle des frontières; c) le recul du nombre de personnes exposées à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition; et d) ii) le lancement de projets d'infrastructure dans la région. Le Comité consultatif a été informé que l'Envoyé spécial exploiterait son aura politique et sa vaste expérience de l'Afrique et des questions économiques pour appuyer les réformes au niveau des programmes, en préconisant l'action au niveau politique et en levant les obstacles politiques. **Le Comité consultatif souligne qu'il est important de formuler des indicateurs de résultats de manière à ce qu'ils rendent mieux compte de ce que le Bureau lui-même peut accomplir de manière réaliste et des activités qui pourraient relever de sa responsabilité.**

9. En ce qui concerne la création d'un fonds mondial qui serve de plateforme à l'adéquation des besoins et des ressources mentionnés au titre de l'indicateur de succès d) i), le Comité consultatif a été informé que la mobilisation de ressources soulevait un certain nombre de problèmes dans la situation économique mondiale actuelle. Au cours de ses discussions avec plusieurs États Membres, l'Envoyé spécial a été informé qu'il serait plus facile d'obtenir des contributions en nature que des contributions financières. Le fonds permettrait donc aussi la fourniture d'un appui de ce type. Les priorités régionales en matière de développement dans le Sahel, y compris les projets d'infrastructure, devraient faire l'objet de discussions et être approuvées afin que les gouvernements de la région en aient véritablement la maîtrise. Le fonds serait lancé une fois que ces priorités régionales de développement auraient été approuvées par les gouvernements de la région.

Emplacement du Bureau de l'Envoyé spécial

10. En ce qui concerne la décision d'installer le Bureau de l'Envoyé spécial à Rome, le Comité consultatif a été informé par le Secrétariat que l'insécurité alimentaire était l'une des priorités stratégiques identifiées par l'Envoyé spécial et que l'installation du Bureau à Rome faciliterait la coordination et la collaboration avec la FAO ainsi qu'avec de nombreux donateurs et partenaires européens qui jouent un rôle important au Sahel. Par ailleurs, les voyages à destination des capitales des pays donateurs européens et de la région du Sahel étaient plus rapides et moins coûteux à partir de Rome qu'à partir de New York. En outre, la colocation avec la FAO avait permis de mettre le Bureau en place rapidement, et la proximité de la Base logistique des Nations Unies à Brindisi facilitait les opérations courantes.

11. Le Comité consultatif reconnaît qu'une présence à Rome présente certains avantages opérationnels, en particulier pour l'Envoyé spécial, qui est engagé en vertu d'un contrat-cadre et a pour tâche de mener des activités d'appel de fonds et de tenir des consultations fréquentes avec les pays donateurs européens. **Le Comité consultatif estime néanmoins qu'il n'est pas nécessaire pour autant que le Bureau soit situé à Rome, ou qu'une grande partie de ses effectifs se trouve en dehors de la région du Sahel.** Le Comité a été informé que des membres du personnel du Bureau se rendaient fréquemment à Dakar et ailleurs dans la région, où ils travaillaient en étroite collaboration avec l'UNOWA et d'autres organismes et partenaires concernés des Nations Unies.

12. **Compte tenu de l'envergure du mandat principal confié au Bureau de l'Envoyé spécial pour le Sahel, à savoir élaborer et superviser la mise en application d'une stratégie intégrée pour faire face aux causes profondes de l'insécurité dans la région du Sahel, le Comité consultatif estime que s'il était installé dans la région ou s'il en était plus proche, le Bureau pourrait coopérer plus étroitement avec les nombreux bureaux et entités des Nations Unies et acteurs internationaux présents dans les pays de la région qui s'occupent de questions analogues et mieux coordonner son action avec eux. Cette proximité permettrait également au Bureau de mieux partager les compétences, les analyses politiques et la communication d'informations sur l'évolution de la situation dans la région, et de tirer parti des avantages spécifiques de chaque entité. Le Comité consultatif note en outre que les membres du personnel du Bureau se rendent fréquemment dans la région où ils passent un temps considérable. Il estime que la colocation avec l'un des bureaux des Nations Unies dans la région, comme le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest, permettrait au Bureau de l'Envoyé spécial de tirer parti de son expertise sur la région ainsi que de ses infrastructures et de ses moyens d'appui, ce qui réduirait les ressources nécessaires au titre de l'appui opérationnel et de l'appui administratif, les frais de voyage et les dépenses afférentes aux installations et autres dépenses opérationnelles.**

13. Compte tenu des considérations qui précèdent, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale invite le Secrétaire général à réexaminer les dispositions actuelles concernant le Bureau de l'Envoyé spécial et à envisager d'autres options pour l'installation du Bureau dans la région du Sahel. Le Secrétaire général devrait être invité, lorsqu'il mettra au point ses propositions, à tirer pleinement parti des possibilités de synergie avec les autres entités des Nations Unies présentes dans les pays de la région, et à éviter les chevauchements d'activités.

III. Ressources nécessaires

14. Le Comité consultatif note que pour la période allant d'octobre à décembre 2012, les dépenses de l'Envoyé spécial ont été couvertes au moyen de ressources extrabudgétaires. Ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 24 du rapport du Secrétaire général, dans l'attente de l'élaboration et de la présentation du projet de budget, le financement des dépenses engagées par le Bureau de l'Envoyé spécial est régi, depuis le 1^{er} janvier 2013, conformément aux dispositions adoptées par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/249 relative aux dépenses imprévues et extraordinaires pour l'exercice biennal 2012-2013, par une autorisation

d'engagement d'un montant de 1 840 300 dollars. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 9 avril 2013, le montant des dépenses engagées par le Bureau s'est élevé à 493 300 dollars, soit 26,8 % du financement disponible, dont 234 200 dollars au titre des dépenses de personnel, 48 700 dollars au titre des services de consultants et 209 800 dollars au titre des frais de voyage.

15. Ainsi qu'il est indiqué plus haut, le Bureau est situé dans les locaux de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture à Rome. Des informations détaillées concernant les dispositifs d'appui mis en place pour le Bureau figurent dans les paragraphes 17 à 19 du rapport du Secrétaire général. Le Comité consultatif note que la FAO fournit, moyennant remboursement, l'appui logistique et les infrastructures nécessaires au Bureau, et que celui-ci reçoit également des services du Centre de services mondial à Brindisi.

16. Les prévisions de dépenses du Bureau de l'Envoyé spécial pour la période d'un an s'achevant le 31 décembre 2013 s'élèvent à 4 094 500 dollars (déduction faite des contributions du personnel) et se répartissent comme suit : a) 1 817 100 dollars au titre du personnel civil, pour un tableau d'effectifs comprenant 19 postes temporaires [1 SGA, 1 D-2, 3 P-5, 5 P-4, 4 P-3, 1 P-2 et 4 postes d'agent des services généraux (Autres classes)], dont 15 postes fonctionnels et 4 postes d'appui; b) 2 277 400 dollars au titre des dépenses opérationnelles portant sur les services de consultants (790 700 dollars), les voyages (674 700 dollars), les installations et infrastructures (195 800 dollars), les transports terrestres (49 400 dollars), les transports aériens (126 000 dollars), les communications (61 100 dollars) et l'informatique (99 200 dollars), ainsi que les fournitures, services et matériel divers (280 500 dollars). **Le Comité consultatif trouve que, de manière générale, les effectifs et ressources proposés semblent élevés par rapport aux activités que le Bureau peut exécuter de manière réaliste, et présente des recommandations concernant des propositions spécifiques dans les paragraphes ci-après.**

17. Des informations détaillées concernant les effectifs nécessaires sont présentées dans le tableau 2 et les paragraphes 26 à 29 du rapport du Secrétaire général. Le Comité consultatif a en outre reçu des renseignements complémentaires, dont un organigramme du Bureau de l'Envoyé spécial et une description des fonctions afférentes aux 19 postes temporaires proposés, figurant dans les paragraphes ci-après. Dans son rapport, le Secrétaire général indique que les dépenses au titre du personnel civil tiennent compte du recrutement échelonné des candidats, ainsi que d'un taux de vacance de postes de 10 % pour les postes d'administrateur et de 5 % pour les agents des services généraux. En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé qu'au 11 avril 2013, 10 des 19 postes temporaires proposés avaient été pourvus.

Recommandations concernant les postes

18. Au total, 14 postes temporaires sont proposés pour le siège du Bureau à Rome, qui comprend l'Envoyé spécial (SGA), employé en vertu d'un contrat-cadre pour diriger les activités du Bureau et fournir le cadre politique pour la mise en application du mandat du Bureau; le Bureau du Chef de bureau (5 postes temporaires); une équipe chargée de la formulation et de la mise en œuvre de la stratégie (3 postes temporaires); une équipe chargée des questions politiques (3 postes temporaires) et une fonction d'appui (2 postes temporaires).

19. Au Bureau du Chef de bureau, il est proposé de créer les postes temporaires ci-après :

- a) Un poste de chef de bureau (D-2), responsable de la fourniture de conseils politiques et stratégiques à l'Envoyé spécial et de la gestion du Bureau de l'Envoyé spécial;
- b) Un fonctionnaire de l'information (P-4), chargé des relations avec la presse et de l'information;
- c) Un assistant spécial du Chef de bureau (P-3), chargé d'exécuter à la fois les fonctions d'assistant spécial et celles de spécialiste des affaires humanitaires;
- d) Un administrateur adjoint de 1^{re} classe chargé de l'information (P-2), ayant pour fonction d'aider le fonctionnaire de l'information à mettre en œuvre la stratégie de communication du Bureau;
- e) Un assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)].

Le Comité consultatif estime qu'une seule personne suffit pour exécuter les fonctions relevant du domaine de l'information et des communications au Bureau. Il recommande en conséquence que le poste temporaire proposé pour un administrateur adjoint de 1^{re} classe chargé de l'information (P-2) ne soit pas approuvé.

20. S'agissant de l'Équipe chargée de la formulation et de la mise en œuvre de la stratégie, il est proposé de créer les postes temporaires ci-après :

- a) Un poste de spécialiste des questions politiques (hors classe) (P-5), chargé de diriger l'équipe et de superviser l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie globale pour la région du Sahel;
- b) Un poste de spécialiste des questions politiques (P-4), chargé de participer à l'élaboration de la stratégie et au suivi de sa mise en œuvre; d'organiser des manifestations, conférences et séminaires liés à la stratégie et à la mobilisation des ressources nécessaires à sa mise en œuvre; de superviser l'établissement des rapports périodiques concernant la stratégie; d'effectuer des voyages dans la région et ailleurs selon que de besoin; et d'exercer les fonctions de chef de l'équipe en l'absence de celui-ci;
- c) Un poste d'administrateur chargé des rapports (P-3), ayant pour fonction d'établir les rapports périodiques concernant l'élaboration de la stratégie et sa mise en œuvre, d'accompagner l'Envoyé spécial à l'occasion de ses voyages pour prendre des notes lors des consultations qu'il tient avec les principales parties prenantes à l'intérieur de la région et en dehors, et de servir de renfort à l'administrateur chargé des rapports de l'équipe chargée des questions politiques.

Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant l'Équipe chargée de la formulation et de la mise en œuvre de la stratégie soient approuvées.

21. S'agissant de l'Équipe chargée des questions politiques, il est proposé de créer les postes temporaires ci-après :

- a) Un spécialiste des questions politiques (hors classe) (P-5), chargé de diriger l'équipe, qui serait responsable du suivi de l'évolution de la situation

politique dans les pays de la région du Sahel, les activités politiques dans la région et l'évolution de la situation dans les pays de la région du Sahel;

b) Un spécialiste des questions politiques (P-4), chargé de suivre l'évolution de la situation politique dans tous les pays de la région et de superviser l'établissement des rapports périodiques sur l'évolution de la situation politique dans la région du Sahel, qui sera amené à passer beaucoup de temps dans la région pour suivre la situation;

c) Un administrateur chargé des rapports (P-3), ayant pour fonction d'établir des rapports sur l'évolution de la situation politique dans la région, d'accompagner l'Envoyé spécial à l'occasion de ses voyages pour prendre des notes lors des consultations qu'il tient avec les principales parties prenantes à l'intérieur de la région et en dehors et de servir de renfort à l'administrateur chargé des rapports de l'Équipe chargée de la formulation et de la mise en œuvre de la stratégie.

Le Comité consultatif estime que de nombreuses fonctions de l'Équipe chargée des questions politiques au Bureau de l'Envoyé spécial pourraient être menées à bien grâce à un renforcement de la collaboration avec d'autres entités des Nations Unies présentes dans la région qui consacrent déjà des ressources considérables au suivi de l'évolution de la situation politique, et au renforcement de la capacité d'appui du Siège, qui est également proposée (voir plus loin, par. 24). En conséquence, le Comité recommande qu'un poste temporaire de spécialiste des affaires politiques (P-4) soit approuvé mais que les deux autres postes [1 poste de spécialiste hors classe des affaires politiques (P-5) et 1 poste d'administrateur chargé des rapports (P-3)] proposés pour l'Équipe chargée des questions politiques ne le soient pas.

22. Il est proposé de créer deux postes temporaires d'appui au Siège du Bureau de l'Envoyé spécial à Rome, à savoir un poste de fonctionnaire d'administration (P-4) épaulé par un assistant administratif [agent des services généraux (Autres classes)] pour superviser et coordonner la préparation et l'exécution du programme de travail et du budget du Bureau, exercer des contrôles et assurer la liaison avec la FAO, Brindisi et le Siège en ce qui concerne les dispositifs administratifs et financiers. **Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général soient approuvées.**

23. Il est proposé que deux postes d'agent des services généraux (Autres classes) soient attribués au Centre de services mondial de Brindisi pour faire face à l'augmentation du volume de travail lié aux fonctions d'appui à la gestion des ressources financières et humaines du Bureau de l'Envoyé spécial. **Le Comité consultatif estime que le nombre de postes temporaires proposés au titre de l'appui administratif est élevé par rapport aux activités opérationnelles de la Mission. Il considère en outre que le détachement de deux membres du personnel à Brindisi entraînerait une fragmentation de la fonction d'appui du Bureau, qui reçoit déjà un appui administratif et logistique de la FAO. À cet égard, le Comité consultatif rappelle que dans son rapport sur les questions transversales concernant les opérations de maintien de la paix (A/67/780) il a recommandé que le Secrétaire général soit invité à clarifier le rôle du Centre de services mondial pour ce qui est de fournir un appui administratif aux missions politiques spéciales. Compte tenu des considérations qui précèdent, le Comité consultatif recommande que la proposition d'attribuer deux postes d'agent des**

services généraux (Autres classes) au Centre de services mondial à Brindisi ne soit pas approuvée.

24. Il est proposé de créer à la Division Afrique II du Département des affaires politiques au Siège les trois postes temporaires suivants pour assurer des services d'appui opérationnel :

a) Un poste de spécialiste hors classe des affaires politiques (P-5) qui exercerait les fonctions de chef d'équipe pour le Mali et le Sahel et assurerait la liaison entre le Siège et le Bureau de l'Envoyé spécial; il serait également chargé de fournir un appui au Bureau de l'Envoyé spécial pour l'élaboration de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, et d'assurer la liaison avec d'autres chefs d'équipe de la Division et d'autres éléments du système des Nations Unies;

b) Un spécialiste des affaires politiques (P-4), chargé de représenter le Bureau de l'Envoyé spécial au Siège, selon que de besoin, de procéder à des échanges périodiques d'information avec des États Membres au sujet de la crise au Sahel, de veiller à ce que les questions concernant le Sahel soient prises en compte dans les efforts déployés par le Département à l'appui des bons offices du Secrétaire général et d'autres hauts fonctionnaires des Nations Unies, et de suivre l'évolution de la situation au Mali, en particulier ses répercussions sur la sécurité régionale;

c) Un spécialiste des affaires politiques (P-3) chargé de rédiger les sujets de discussion et d'établir les rapport périodiques, de prêter son concours pour l'établissement des rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur les questions relatives au Sahel et de collaborer avec le personnel au bureau de Rome pour contribuer au processus de planification du budget.

En réponse à ses questions, le Comité consultatif a été informé que la Division Afrique II du Département des affaires politiques comprend 19 postes d'administrateur (1 D-2, 1 D-1, 3 P-5, 4 P-4, 4 P-3 et 6 P-2) et 7 postes d'agent des services généraux (Autres classes), y compris l'équipe pour le Mali et le Sahel, qui comprend un chef d'équipe (D-1), quatre spécialistes des affaires politiques (1 P-4, 1 P-3 et 2 P-2) et un assistant [agent des services généraux (Autres classes)]. Il a appris que la Division ne disposait pas d'un personnel suffisamment nombreux pour s'occuper du dossier concernant le Sahel, qui a besoin de ressources spéciales chargées d'effectuer des analyses au niveau de la région. Les administrateurs de l'équipe pour le Mali et le Sahel ont été temporairement empruntés aux équipes pour le Nord, le Centre, et l'Ouest de l'Afrique, en attendant que l'Assemblée générale se prononce sur les présentes propositions. **Le Comité consultatif prend note des informations qui lui ont été communiquées, mais il n'est pas convaincu que la charge de travail supplémentaire liée à la fourniture d'un appui au Bureau de l'Envoyé spécial justifie trois postes temporaires supplémentaires. Ainsi qu'il est indiqué plus haut, au paragraphe 21, le Comité estime que l'on pourrait redoubler d'efforts pour renforcer la collaboration avec d'autres entités des Nations Unies présentes dans la région et maximiser les synergies. Compte tenu des considérations qui précèdent, le Comité consultatif recommande que l'un des trois postes temporaires proposés pour accroître la capacité de la Division Afrique II du Département des affaires politiques soit approuvé, spécifiquement le poste de spécialiste des affaires politiques (P-4).**

Recommandations concernant les dépenses opérationnelles

25. Le Comité consultatif a reçu les informations complémentaires ci-après sur les ressources proposées au titre des dépenses opérationnelles :

a) Consultants (790 700 dollars) : le montant prévu au titre des services de consultants ayant des connaissances spécialisées sur la région du Sahel et pouvant fournir des avis d'experts à l'Envoyé spécial en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de sa stratégie intégrée pour la région permettra notamment d'engager i) huit consultants pendant 60 jours chacun à l'appui des quatre domaines principaux de la stratégie (gouvernance, sécurité, affaires humanitaires et développement), et ii) deux consultants pendant 120 jours chacun pour fournir des avis d'experts sur le développement socioéconomique au Sahel;

b) Voyages (674 700 dollars) : le montant prévu permettra de couvrir les coûts afférents à 32 voyages effectués par l'Envoyé spécial et le Chef du Bureau, accompagnés par une personne, entre Bologne (résidence officielle de l'Envoyé spécial) et Rome (37 800 dollars); 7 voyages de deux membres du personnel à Beijing, Dubaï, Djeddah, Moscou et Tokyo (89 800 dollars); 10 voyages de deux ou trois membres du personnel dans la région du Sahel et les pays voisins (167 200 dollars); et 4 voyages de deux ou trois membres du personnel à Bruxelles, Genève, New York et Paris (150 000 dollars). Des ressources sont également prévues pour les frais de voyage d'autres membres du personnel du Bureau, notamment 12 voyages dans la région du Sahel et les pays voisins (78 800 dollars); 8 voyages à Bruxelles, Genève et Paris (14 200 dollars); 15 voyages entre Rome et Brindisi (18 000 dollars); et affectation temporaire de 4 membres du personnel à Rome et de 1 à Bamako (118 100 dollars);

c) Installations et infrastructure (195 800 dollars) : le montant prévu permettra de couvrir le coût de la location de bureaux à Rome (55 200 dollars) et à New York (47 700 dollars) et de louer des salles de conférence dans le Sahel pour six manifestations (15 000 dollars) et des bureaux et salles de réunions lors des visites de l'Envoyé spécial dans des pays où les bureaux de pays des Nations Unies ne peuvent pas fournir de locaux à titre gratuit (7 500 dollars); d'acheter du mobilier et du matériel de bureau à Rome (29 700 dollars) et de couvrir les coûts des services d'aménagement et de remise à neuf (15 000 dollars) et des services d'entretien (12 000 dollars) de ce bureau; ainsi que de la location de matériel de bureau (7 600 dollars) et l'achat d'articles de papeterie et fournitures de bureau (6 100 dollars);

d) Transports terrestres (49 400 dollars) : le montant prévu permettra de couvrir les coûts du carburant et de la location de véhicules et de chauffeurs pour l'Envoyé spécial lors de ses voyages officiels dans divers pays, lorsque la partie hôte ne lui fournit pas de véhicules, ainsi que de location de véhicules pour les hauts fonctionnaires qui rendent visite à l'Envoyé spécial à Rome et ont besoin d'un véhicule officiel;

e) Transports aériens (126 000 dollars) : le montant prévu permettra de couvrir les frais d'affrètement d'avion spéciaux pour des vols internes en Afrique, à l'occasion de deux voyages de trois jours chacun effectués par l'Envoyé spécial dans différents pays de la région du Sahel;

f) Communications (61 100 dollars) : le montant prévu permettra de couvrir le coût des communications par réseaux commerciaux, notamment le coût des communications par téléphone cellulaire, les montants à rembourser à la FAO pour

l'utilisation des services de téléphone, l'affranchissement postal et la valise diplomatique (47 900 dollars); l'achat de matériel de communications (6 600 dollars) et les services d'appui, notamment pour des visioconférences (6 600 dollars);

g) Informatique (99 200 dollars) : le montant prévu permettra de couvrir les coûts de la location de matériel (30 800 dollars); l'achat de matériel (19 300 dollars); les services informatiques (22 500 dollars); l'achat de logiciels (10 000 dollars); la maintenance et la réparation du matériel (8 800 dollars), et les dépenses au titre des licences et frais des redevances et de la location de logiciels (7 800 dollars);

h) Fournitures, services et matériel divers (280 500 dollars) : le montant prévu permettra de couvrir les frais liés à six manifestations et conférences spéciales dans la région du Sahel, dont chacune devrait durer deux jours, y compris les frais de voyage et l'indemnité de subsistance des participants (représentants de gouvernements et de la société civile), les services d'interprétation, les services de visa et de protocole et les services de secrétariat (246 000 dollars); les frais d'impression et de reproduction (10 000 dollars); le coût des réceptions officielles (10 000 dollars); les dépenses de représentation (10 000 dollars); les abonnements (2 000 dollars); les frais bancaires (2 000 dollars), et les dépenses liées à l'assurance (500 dollars).

Le Comité consultatif recommande que les ressources prévues au titre des dépenses opérationnelles, y compris les frais de voyage, soient ajustées pour tenir compte des recommandations qu'il a présentées, dans les paragraphes 19, 21, 23 et 24 ci-dessus, au sujet des effectifs proposés pour le Bureau de l'Envoyé spécial, qui se traduiraient par une réduction de 7 des 19 postes temporaires proposés. En conséquence, le montant total des ressources nécessaires au titre des dépenses opérationnelles serait réduit de 94 800 dollars, ce qui le ramènerait de 2 277 400 à 2 182 600 dollars, dont 45 900 dollars au titre des installations et infrastructures, 13 400 dollars au titre des communications, 20 900 dollars au titre de l'informatique et 14 600 dollars au titre des frais de voyage.

IV. Conclusion

26. La décision que l'Assemblée générale est appelée à prendre est énoncée au paragraphe 30 du rapport du Secrétaire général. **Compte tenu des observations figurant aux paragraphes 19, 21, 23, 24 et 25 ci-dessus, le montant total des crédits nécessaires pour le Bureau de l'Envoyé spécial serait réduit de 601 000 dollars. En conséquence, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale :**

a) **Approuve le budget pour 2013 du Bureau de l'Envoyé spécial pour le Sahel, d'un montant net de 3 493 500 dollars (montant brut : 3 647 900 dollars);**

b) **Ouvre, conformément aux procédures énoncées au paragraphe 11 de l'annexe 1 de sa résolution 41/213, des crédits de 3 493 500 dollars au chapitre 3 (Affaires politiques) et de 154 400 dollars au chapitre 36 (Contributions du personnel) au titre du budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013, ces montants étant compensés par l'inscription d'une somme égale au chapitre 1 des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).**